

## UNIVERSITE DE MONCTON

93e réunion du

SENAT ACADEMIQUE

le 12 novembre 1986

9h Salon du Chancelier Pavillon Taillon

Centre universitaire de Moncton

## PRESENTS

Louis-Philippe Blanchard,  
président  
Paul Albert  
Fernand Arsenault  
Pierre Arsenault  
Samuel Arseneault  
Daniel Bélanger  
Armand Caron  
Paul Chiasson  
Auréa Cormier  
Gilberte Couturier-LeBlanc  
Gregory D'Souza  
Léandre Desjardins  
Georges François  
Christel Gallant  
Bruno Hamel  
Mario Hébert  
Christophe Jankowski  
Jean-Claude Ladouceur  
Marc Lagacé  
Louis Lapierre  
Roland G. LeBel  
Gilberte LeBlanc  
Léonard J. LeBlanc  
Edgar Léger

## PRESENTS

Albert Lévesque  
James Lockyer  
Claude Loiseau  
Denis Michaud  
Jean Nowlan  
Ronald Pettigrew  
Marielle Préfontaine  
Victor Ross  
Marie-Thérèse Séguin  
Narendra Srivastava  
Néré St-Amand  
Emilien Vermette  
Jean-Guy Vienneau  
Velma Wade  
Martin Waltz  
Francis Weil  
Paul-Emile Benoit, invité  
Médard Collette, invité  
Louis Malenfant  
Jean-Guy Rioux, invité  
Viateur Viel, invité  
Gilles Long, secrétaire

**EXCUSES:** Gérald Boudreau, Normand Carrier, Marie-Claude Rioux

## TABLE DES MATIERES

	PAGE
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT.....	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION.....	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE.....	3
4. CORRESPONDANCE.....	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-860828.....	4
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL.....	4
-Page 9, résolution 07: Comité conjoint de la planification.....	4
-Page 26, résolution 33: Représentant étudiant aux sous-comités du CCJ pour l'appréciation et l'évaluation des programmes existants .....	5

8.	RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION .....	5
9.	RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES .....	6
9.1	Faculté d'administration.....	6
9.2	Faculté des arts.....	6
9.21	Baccalauréat en art dramatique.....	6
9.22	Maîtrise en littérature comparée.....	6
9.23	BA (majeure linguistique) .....	7
9.24	Baccalauréat en musique.....	7
9.25	BA (majeure géographie) .....	7
9.3	Faculté des sciences et de génie.....	8
9.31	Maîtrise en biochimie.....	8
9.4	Faculté des sciences de l'éducation.....	9
9.5	Faculté des sciences sociales.....	9
9.6	Ecole des sciences forestières.....	10
9.7	Education permanente.....	11
10.	RAPPORT: ETUDE DU ROLE, DE LA STRUCTURE ET DES RESPONSABILITES DE LA FESR.....	11
11.	ECOLE DES SCIENCES INFIRMIERES: EBAUCHE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT.....	12
14.	REVISION DU PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DE L'EDUCATION PERMANENTE.....	13
12.	NOMINATIONS .....	15
12.1	Comité de sélection des grades honorifiques.....	15
12.2	Comité d'attestation d'études.....	15
12.3	Conseil de l'Education permanente.....	15
12.4	Comité conjoint de la planification.....	15
13.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET REGLEMENTS .....	16
15.	DEPOT DU DOCUMENT "REPARTITION DES NOTES PAR FACULTE, ECOLE, CENTRE" .....	17
16.	AFFAIRES NOUVELLES .....	17
16.1	Représentant étudiant au comité des normes linguistiques.....	17
16.2	Règlement universitaire 1.6 3.....	17
16.3	Calendrier universitaire.....	17
16.4	Evaluation des programmes.....	17
17.	PROCHAINE REUNION .....	18
18.	CLOTURE .....	18
	ANNEXE A, Rapport du Comité conjoint de la planification (CCJ-861107.....	20
	ANNEXE B, Rapport du Comité des programmes.....	23
	ANNEXE C, Rapport: étude du rôle, de la structure et des responsabilités de la FESR.....	86
	ANNEXE D, Ecole des sciences infirmières: ébauche d'une stratégie de développement.....	100
	ANNEXE E, Révision du protocole de fonctionnement de l'Education permanente.....	111
	ANNEXE F, Modifications aux Statuts et règlements.....	133
	ANNEXE G, Répartition des notes par faculté, école, centre.....	136
	ANNEXE H, Règlement universitaire 1.6 3.....	150

Un mot indiquant le masculin comprend le féminin  
et un mot indiquant le féminin comprend le masculin

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT**

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9h6.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres.

**2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION**

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

**3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE**

D'après le Secrétaire, tout est dans l'ordre. Il souligne la présence des nouveaux membres: Mario Hébert, Thomas Richard, Paul Chiasson et Bruno Hamel.

**4. CORRESPONDANCE**

4.1 Lettre de Denis Michaud (1986 10 29) confirmant la démission de Eric Martin en tant que représentant étudiant au Sénat académique.

RESOLUTION 01-SAC-861112

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Néré St-Amand

"Que la démission de Eric Martin soit acceptée."

Vote unanime ADOPTE.

4.2 Lettre de Bernard Lord (1986 11 10) annonçant la nomination de Bruno Hamel et de Marie-Claude Rioux représentant respectivement les étudiants des 1er et 2e cycles du CUM.

Avant d'aller plus loin, M. le Président rappelle quelques points de procédure. Il informe les nouveaux membres que sur une proposition, un membre peut intervenir une fois. Pour une deuxième intervention, il faudra avoir l'assentiment de l'assemblée. C'est sur une proposition qu'une discussion s'amorce généralement. Les décisions du président peuvent être contestées par les membres.

M. le Président précise aussi que le Secrétaire a préparé un dépliant, "Le Code Morin en abrégé", présentement sous presse.

**5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RESOLUTION 02-SAC-861112

Il est proposé par Jean Ladouceur et appuyé par Gilberte Couturier-LeBlanc

"Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à la rubrique "Affaires nouvelles":

- Représentant étudiant au Comité des normes linguistiques;
- Règlement universitaire 1.6.3;
- Calendrier universitaire;
- Procédure d'évaluation des programmes.

et l'ajout suivant à la rubrique 12:

- Comité conjoint de la planification."

Vote unanime ADOPTE.

## 6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-860828

Corrections:

-Page 7, 12e ligne du bas de la page, il faut lire: Est-ce que la balle est dans le camp de certaines écoles seulement?

-Page 13<sub>1</sub> avant-dernier paragraphe, il faut lire: ... puisse être utilisée pour aider le reste de la FESR?

-Page 14, dernier paragraphe, il faut lire: Comment devrait-on interpréter les crédits de dégrèvement? Dans ma faculté on refuse les surcharges ou on renonce au dégrèvement, car on ne devrait être à la fois dégreuvé et surchargé.

-Page 16, milieu de la page, il faut lire: Quelles sont les continuités possibles du CRSA avec la Chaire d'étude en administration?

RESOLUTION 03-SAC-861112

Il est proposé par Edgar Léger et appuyé par Gilberte LeBlanc

"Que le procès-verbal SAC-860828 soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

## 7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Page 9, résolution 07: Comité conjoint de la planification

M. le Secrétaire explique que la question a été soulevée au Bureau de direction du Sénat. A la dernière réunion du CCJ, en plus des membres, seulement trois personnes furent invitées, comme il est spécifié dans les Statuts et règlements.

Georges François soutient que ses préoccupations allaient plus loin. C'était de revoir la raison d'être de ce comité et de veiller à ce qu'il soit bien équipé pour faire son travail.

D'après M. le Président, il est possible de former un groupe de travail qui pourrait être composé de MM. Georges François, Francis Weil et Gilles Long. En février, on pourrait recevoir un rapport de ce groupe dont le mandat serait de réexaminer les attributions du CCJ.

(Weil) C'est une bonne idée, mais il devrait y avoir un ou deux gouverneurs.

(Blanchard) Si le comité le juge nécessaire, il n'y aurait pas de problèmes.

(Long) On pourrait demander au gouverneur qui siège déjà au CCJ.

(Blanchard) Vous devrez faire rapport en février et M. Long s'occupera de convoquer la première rencontre.



**9. RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES**

(Voir l'annexe B)

9.1 Faculté d'administration

RESOLUTION 05-SAC-861112

Il est proposé par Léonard J. Leblanc et appuyé par Jean-Claude Ladouceur

"Que le cours CO 2603 soit créé et que le cours CO 4103 soit aboli."

Vote unanime ADOPTE.

9.2 Faculté des arts

9.21 Baccalauréat en art dramatique

RESOLUTION 06-SAC-861112

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Louis Lapierre

"Que les modifications apportées en 2.11, 2.12 et 2.13 soient approuvées et le Sénat demande que soient renvoyés à la Faculté les cours au choix et les cours à option afin de soumettre une nouvelle description pour les 1re, 2e et 3e années et de donner le nombre de crédits pour chaque année."

Un membre demande le vote.

Vote Pour 38 Contre 2 ADOPTE.

9.22 Maîtrise en littérature comparée

M. le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique ce nouveau programme.

RESOLUTION 07-SAC-861112

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Marie-Thérèse Seguin

"Que la maîtrise en littérature comparée soit adoptée."

Selon le Doyen, ce programme apporterait beaucoup à la Faculté et à l'Université. Six ou sept étudiants seraient intéressés à s'inscrire. L'Université de Moncton serait la seule à offrir une telle maîtrise en Atlantique.

RESOLUTION 08-SAC-861112

Après discussion, il est proposé par Georges François et appuyé par Léonard J. LeBlanc

"Que le programme de maîtrise en littérature comparée soit déposé jusqu'à la fin de l'évaluation et l'appréciation des programmes existants."

Vote Pour 34 Contre 6 ADOPTE.

PAUSE: 10h45 à 11h5









AMENDEMENT

RESOLUTION 18-SAC-861112

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Edgar Léger "Que l'on retire le sigle SS du cours SP/SS 4415."

Vote unanime ADOPTE.

Vote sur la proposition principale telle qu'amendée:

Vote unanime ADOPTE.

DEJEUNER: 12h30  
RETOUR: 13h47

9.6 Ecole des sciences forestières

Corrections:

Page 53: Lire FO 3113 au lieu de ST 2653;  
Page 54 et 55: sigle à corriger pour les cours FO 4853 et FO 5996  
(deux cours portent le même sigle).

RESOLUTION 19-SAC-861112

Il est proposé par Léonard J. Leblanc et appuyé par Roland LeBel

"Que les points 6.12, 6.13 et 6.14 soient adoptés à condition que le Comité des programmes donne de nouveaux sigles aux cours FO 4633, FO 4853, FO 5844 et FO 5996."

Interventions des membres:

-Il s'agit ici d'un programme de 199 crédits. C'est lourd. Peu de place réservée à des cours de formation générale. Le programme le plus spécialisé de l'Université de Moncton.

-Un certain nombre de cours d'aménagement, de gestion, d'économie apparaissent dans le programme sous le sigle FO.

-La formation mathématique est relativement faible. La séquence MA 1004, 1014, 2004 et 2014 serait plus appropriée.

-Aux questions soulevées, le Directeur de l'Ecole dit qu'il répondra de façon générale. Notre programme n'est pas plus chargé que celui de l'Université Laval. Le programme est spécialisé, mais pas de façon démesurée. Il veut s'assurer que le diplômé pourra se trouver de l'emploi. Il a consulté à l'interne et à l'externe. Il a travaillé en consultation avec les professeurs de l'Ecole pour en arriver à ce programme.

AMENDEMENT

RESOLUTION 20-SAC-861112

Il est proposé par Thomas Richard et appuyé par Samuel Arseneault

"Que le programme soit accepté à condition que le Comité des programmes s'assure qu'il n'y ait pas duplication de cours; s'il y a duplication qu'on ne crée pas de nouveaux cours qui existent déjà."

Vote            Pour 10                            Contre 30                            REJETE.

Vote sur la proposition principale

                  Pour 29    Contre 11                            ADOPTE.

9.7 Education permanente

RESOLUTION 21-SAC-861112

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Marielle Préfontaine

"Que le nouveau programme de certificat de formation complémentaire en enseignement à l'élémentaire (programme B) soit adopté à condition qu'il s'autofinance."

L'on demande à Madame Gilberte Couturier-LeBlanc de préciser à quels besoins répond le programme. A part la maîtrise, depuis 1977, les finissants n'ont pas de certificat pour se perfectionner. Les technologies nouvelles, la réforme gouvernementale, les enfants à besoins spéciaux sont autant de facteurs qui nous ont permis d'identifier les besoins et d'en arriver à ce certificat.

Vote    unanime    ADOPTE.

**10. RAPPORT: ETUDE DU ROLE, DE LA STRUCTURE ET DES RESPONSABILITES DE LA FESR**

(Voir l'annexe C)

M. le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche donne les explications.

RESOLUTION 22-SAC-861112

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Christophe Jankowski

"Que le rapport soit déposé et qu'il soit placé à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour étude et décision."

Interventions des membres:

-Qu'advient-il de ce dossier? Est-il final? Si l'on veut en faire l'analyse, à qui doit-on s'adresser?

-Au président, au VRER ou au doyen de la FESR.

-Le féminin n'apparaît pas dans les rapports. Pourrait-on l'utiliser davantage?

-M. le Président: "On devrait ajouter dans tous les rapports la note Un mot indiquant le masculin comprend le féminin, un mot indiquant le féminin comprend le masculin."

- Il y a un désaccord assez général avec ce rapport, selon un membre.
- D'après Christophe Jankowski, il s'agit d'un rapport pratique, d'un protocole de fonctionnement. La FESR ne peut faire la promotion de la recherche. Elle doit avoir plus de responsabilités, plus de pouvoir réel.
- Pour M. Léonard J. LeBlanc, nous avons en place une faculté sans pouvoir pour faire progresser les études supérieures et la recherche.
- La recherche devrait bénéficier d'un accroissement, de subventions et de bourses. Le rapport n'atteint pas ces objectifs. Au contraire, nous aurions une structure plus dispendieuse.

Vote unanime ADOPTE.

**11. ECOLE DES SCIENCES INFIRMIERES: EBAUCHE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT**

(Voir l'annexe D)

M. le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise qu'il s'agit d'un rapport préparé par la Directrice de l'Ecole des sciences infirmières. Il lui demande de présenter son rapport.

Madame Wade donne les explications.

RESOLUTION 23-SAC-861112

Il est proposé par Velma Wade et appuyé par Auréa Cormier

"Que le Sénat académique reconnaisse comme nécessaire le développement de l'Ecole des sciences infirmières et que ce développement commence maintenant, en particulier pour ce qui concerne les ressources humaines."

Interventions des membres:

- Certains membres voient d'un mauvais oeil qu'un tel rapport soit soumis directement au Sénat. Par contre, d'autres y sont favorables et en félicitent Madame Wade.
- M. le Président est d'avis qu'il est loisible aux membres du Sénat d'inscrire n'importe quel point à l'ordre du jour. Il considère cette proposition recevable.
- La première partie de la proposition est un principe; dans la seconde partie, il n'est plus question de principe.

AMENDEMENT

RESOLUTION 24-SAC-861112

Il est proposé par Bruno Hamel et appuyé par Claude Loiseau

"Que la proposition principale soit scindée en deux parties soit:

- Que le Sénat académique reconnaisse comme nécessaire le développement de l'Ecole des sciences infirmières;
- Que ce développement commence maintenant, en particulier pour ce qui concerne les ressources humaines."

Vote Pour 36 Contre 4 ADOPTE.



RESOLUTION 28-SAC-861112

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le Protocole de fonctionnement de l'Education permanente soit reçu et approuvé par le Sénat académique et que la section pertinente soit acheminée au Conseil des gouverneurs. Que partout où l'on trouve vice-recteur adjoint, qu'on lise aussi directeur général de l'Education permanente."

(Gallant) Chaque fois qu'on nous envoie un document qui est une refonte, serait-il possible de recevoir le premier document?

(Caron) A vice-recteur adjoint, serait-il possible d'ajouter "à l'enseignement et à la recherche"?

AMENDEMENT

RESOLUTION 29-SAC-861112

Il est proposé par Armand Caron et appuyé par Marielle Préfontaine

"A la page 13, annexe D, CUS, remplacer: "deux professeurs actifs à l'éducation permanente du CUS dont un choisi parmi les professeurs réguliers du CUS" par Les chefs de secteur et un professeur de l'éducation permanente du CUS venant de l'extérieur."

Vote unanime ADOPTE.

AMENDEMENT

RESOLUTION 30-SAC-861112

Il est proposé par Victor Ross et appuyé par Marielle Préfontaine

"A la page 5, que l'on ajoute ... des programmes autorisés dans l'enseignement à plein temps pour son centre universitaire..."

Vote Pour 32 Contre 8 ADOPTE.

SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDEE

(P. Arsenault) Il y a un changement dans la structure. Avant on avait une personne à temps complet, maintenant on récupère une bonne partie du poste au bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Est-ce une bonne direction à prendre? Est-ce qu'il y a d'autres services qui pourraient être récupérés? Dans les Statuts et règlements, le directeur général de l'Education permanente, ça comprend une foule de choses. Est-ce que cela va être modifié?

(Long) Les Statuts et règlements seront modifiés en décembre prochain.

(François) A la page 1, partie II, il a l'impression que le concept de l'autofinancement prend une ampleur nouvelle. Est-ce qu'il s'agit qu'ils doivent se tenir à un équilibre financier? Ce n'est pas différend de ce qu'on a de façon générale.







**15. DEPOT DU DOCUMENT "REPARTITION DES NOTES PAR FACULTE, ECOLE, CENTRE"**

(Voir l'annexe G)

RESOLUTION 38-SAC-861112

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Denis Michaud

"Que le document "Répartition des notes par faculté, école, centre" soit déposé."

Vote unanime ADOPTE.

(Caron) Correction: A la page 'distribution des notes des étudiants du CUS', sigle ST, la moyenne devrait être 1.5 au lieu de 3.1.

M. le Président annonce que l'Université de Moncton vient de signer un contrat de recherche avec le CENTRE DE RECHERCHE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI, une agence du gouvernement du Canada). La valeur de cette subvention est de l'ordre de 243 000\$ et ça pour développer un "générateur de vortex éolien". Le directeur de ce projet est M. Narendra Srivastava de l'Ecole de génie. Les autres chercheurs impliqués sont MM. Vo-Ngoc et Longval de l'Ecole de génie, et M. Jeon de "International Rice Research Institute".

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

16.1 Représentant étudiant au Comité des normes linguistiques

M. le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres qu'à ce Comité il y a un représentant étudiant, nommé par la FEUM. Il est difficile d'avoir une représentation de la FEUM. Nous avons reçu deux noms. Le Comité accepte les deux étudiants; le deuxième sera observateur.

16.2 Règlement universitaire 1.6.3

(Voir l'annexe H)

La phrase soulignée crée des problèmes. Cette proposition sert donc d'avis de motion et elle reviendra à la prochaine réunion du Sénat.

16.3 Calendrier universitaire

M. Pierre Arsenault informe les membres que les examens se termineront le 23 décembre. Il demande s'il y aurait possibilité que le calendrier se termine plus tôt pour les vacances de Noël.

La question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

16.4 Evaluation des programmes

(François) Concernant la procédure d'évaluation des programmes. Au procès-verbal de novembre 1985, le rapport du Sénat apportait des corrections au Guide (voir page 7 et 8, art. G et H du procès-verbal SAC-851108). Nous n'avons pas reçu de document comportant ces modifications. Il semble dit qu'il faudra faire en conséquence des modifications du

texte. Le guide parle d'interaction entre le CCJ et les personnes responsables du programme. Quelles seraient ces interactions?

(LeBlanc) Le document a été distribué après corrections, aux membres du Sénat et de la communauté universitaire. Concernant les interactions, il n'y a pas encore eu ce genre de rencontres. Les responsables de programme vont recevoir cette information. Une rencontre des responsables des programmes et des personnes responsables de l'évaluation est prévue également.

Le Secrétaire général enverra une copie du texte révisé.

**17. PROCHAINE REUNION**

Elle aura lieu le 6 mars 1987 à 9h.

Y aurait-il lieu de commencer la réunion la veille au soir?

Au consensus, la décision est laissée au Bureau de direction du Sénat.

Le Président remercie les membres.

**18. CLOTURE**

RESOLUTION 39-SAC-861112

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTE.

Il est 17h55.

Contresigné le \_\_\_\_\_

Louis-Philippe Blanchard,  
président

Gilles Long, secrétaire